



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comment éditer un fichier en ligne ?

09-09-2024

ETNA
Environnement de Travail
Numérique de l'Agent



Sommaire

Création de documents 2

Édition de documents 3

Création de documents

- Au-dessus de la liste des documents, cliquer sur le bouton "+ Nouveau". Choisir ce que l'on veut créer :
 - "Nouveau dossier" pour créer un dossier ;
 - "Nouveau document" pour un fichier de type texte (Word) ;
 - "Nouvelle feuille de calcul" pour un fichier de type tableur (Excel) ;
 - "Nouvelle présentation" pour une présentation (Powerpoint) ;
 - "Nouveau diagramme" pour un document de type carte mentale par exemple ;
 - "Nouveau fichier texte" pour un document texte simple (.txt ou mark down) ;
 - "Nouveau lien" pour associer un lien à un nom comme un marque-page.

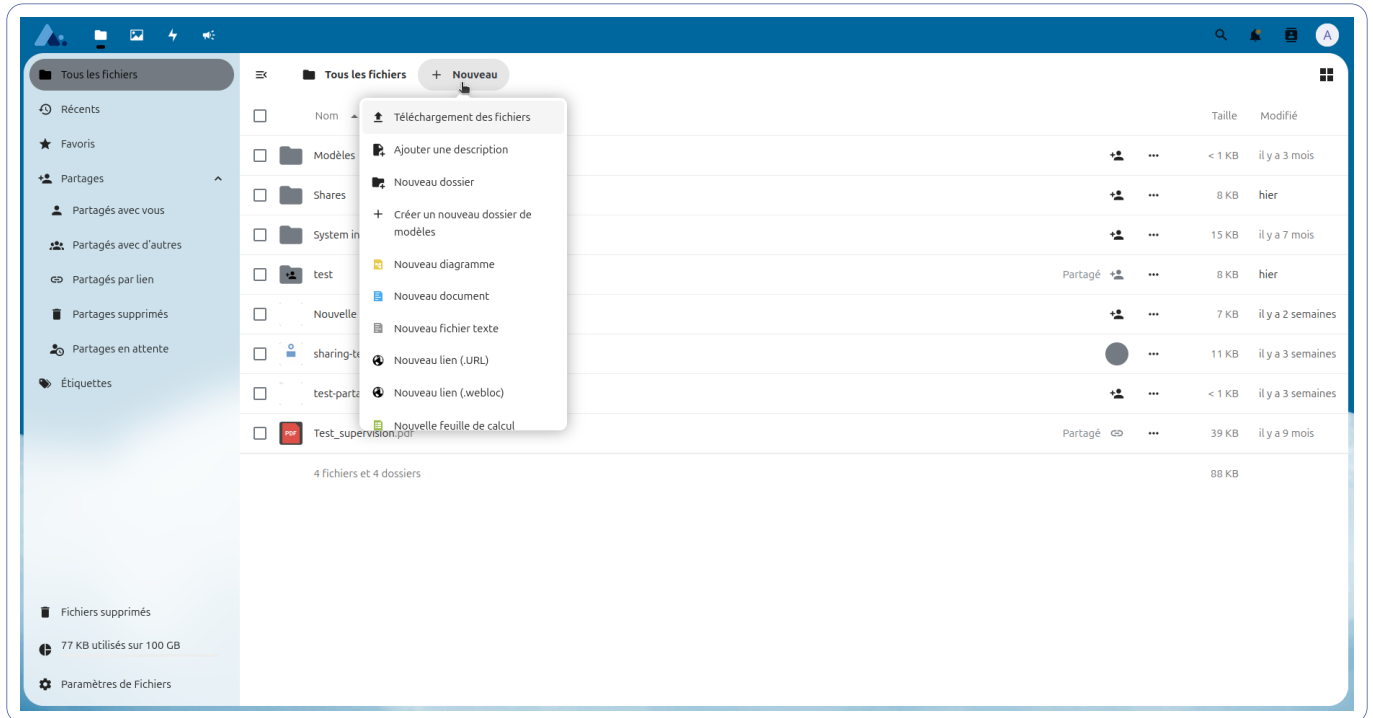


Illustration : Créer un document

- Indiquer le nom à donner, puis appuyer sur "Créer".
- L'élément créé apparaît dans le répertoire courant. Il est automatiquement ouvert en édition.

Édition de documents

Les documents créés en ligne, comme les documents déposés, sont éditables en ligne grâce à la suite Collabora, lorsqu'ils correspondent à l'un des types suivants :

- Document texte,

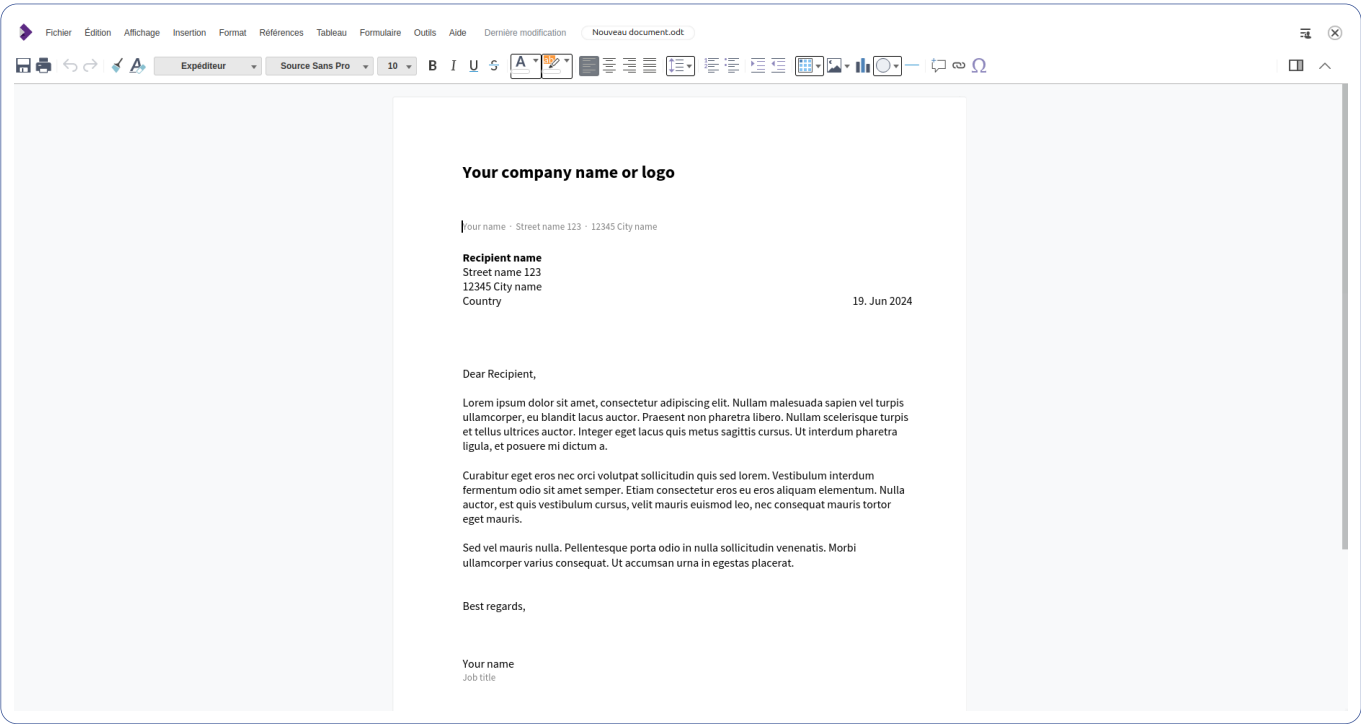


Illustration : Créer un document

— Feuille de calcul,

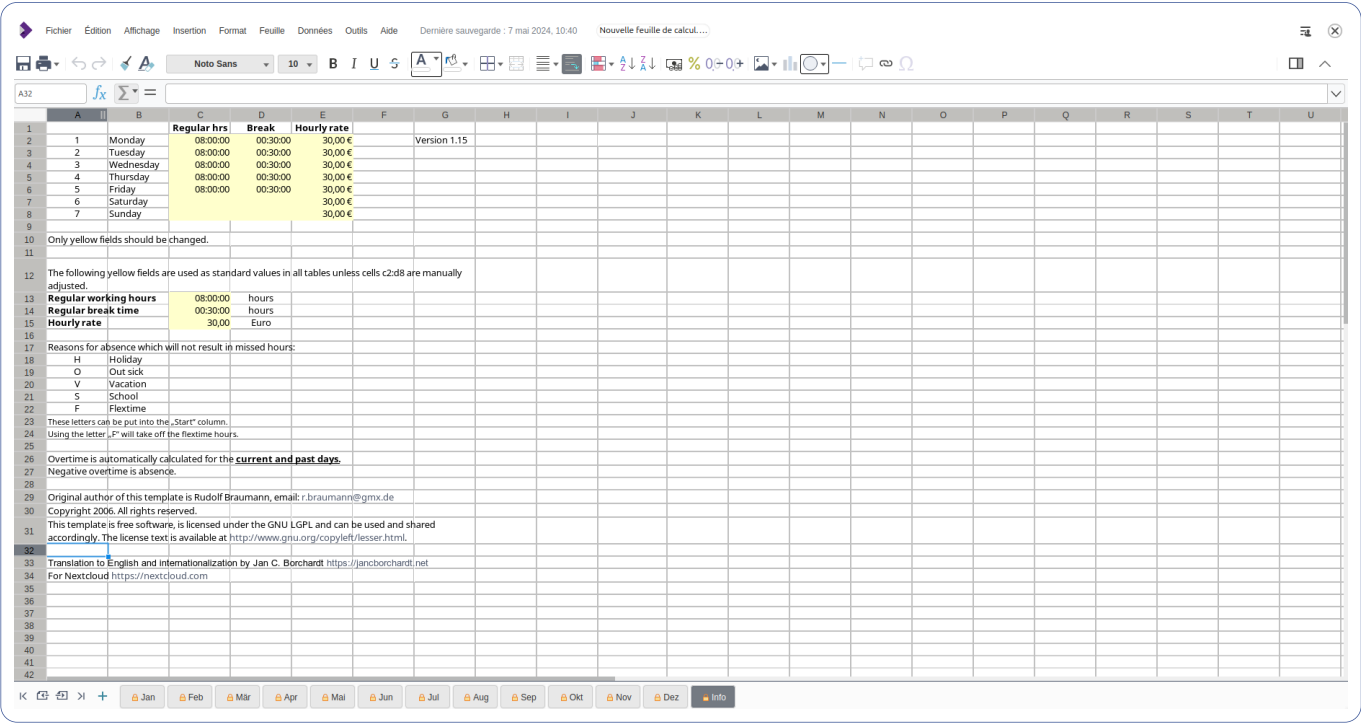


Illustration : Créer un document

— Présentation,

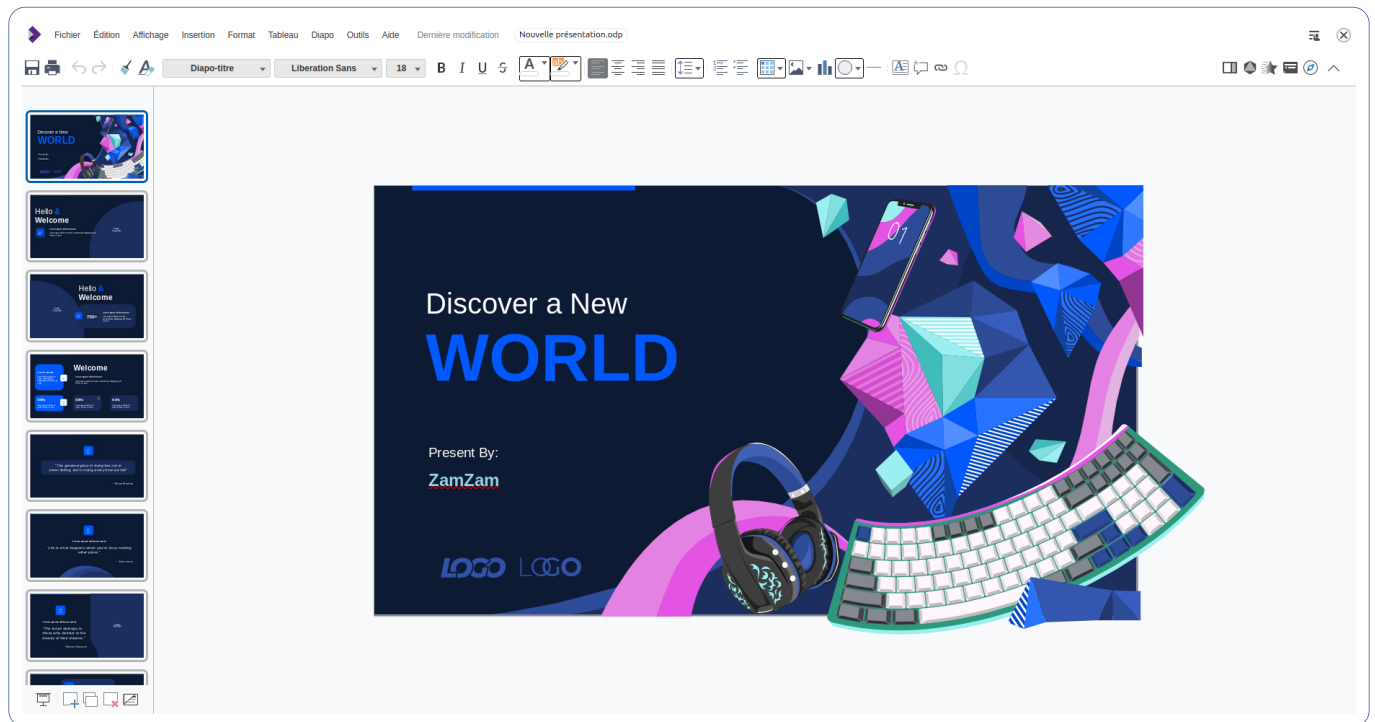


Illustration : Créer un document

— Diagramme,

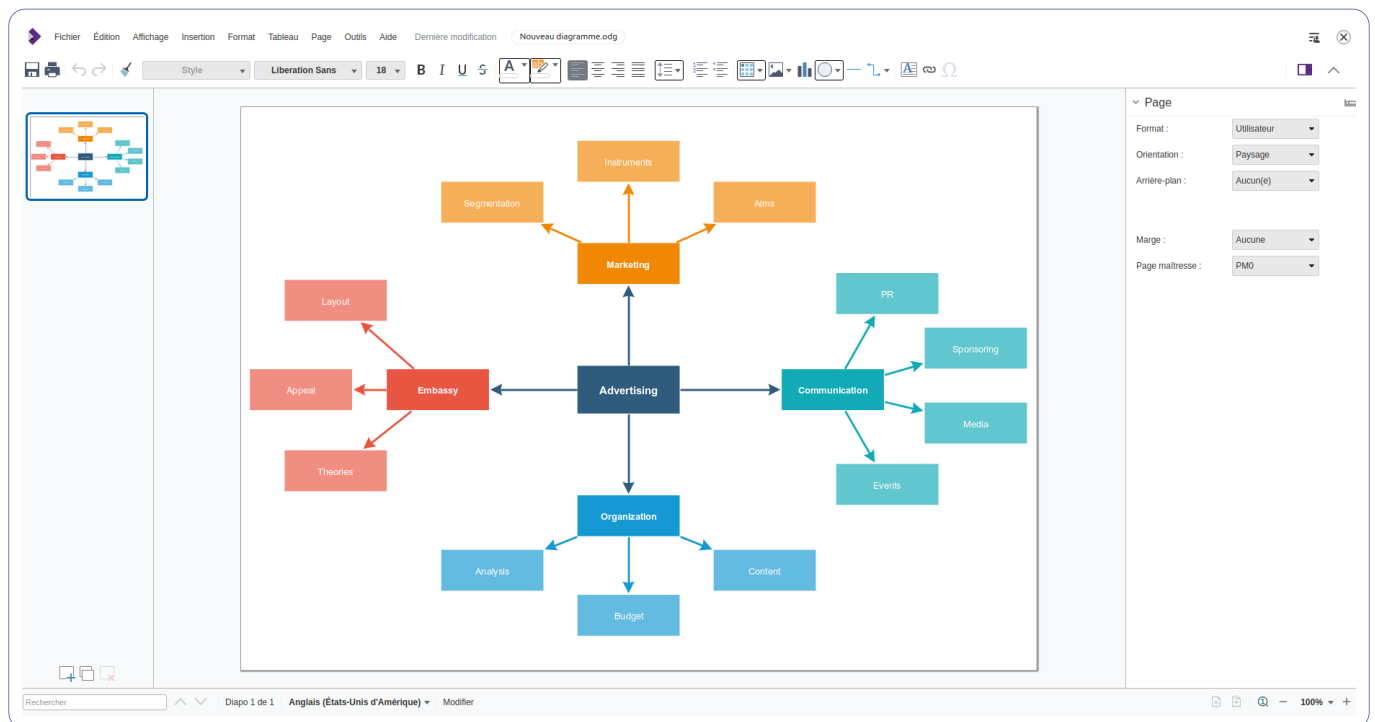


Illustration : Créer un document

— Texte simple,

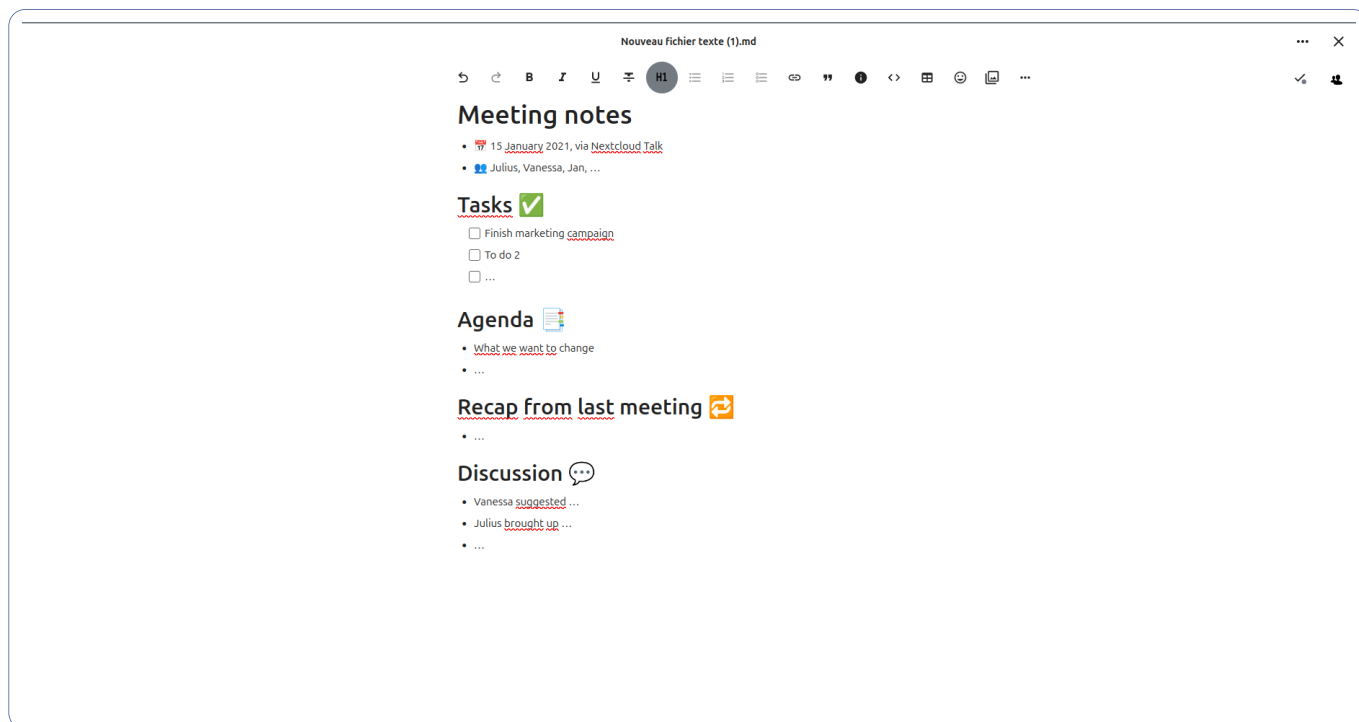


Illustration : Créer un document

— Lien.

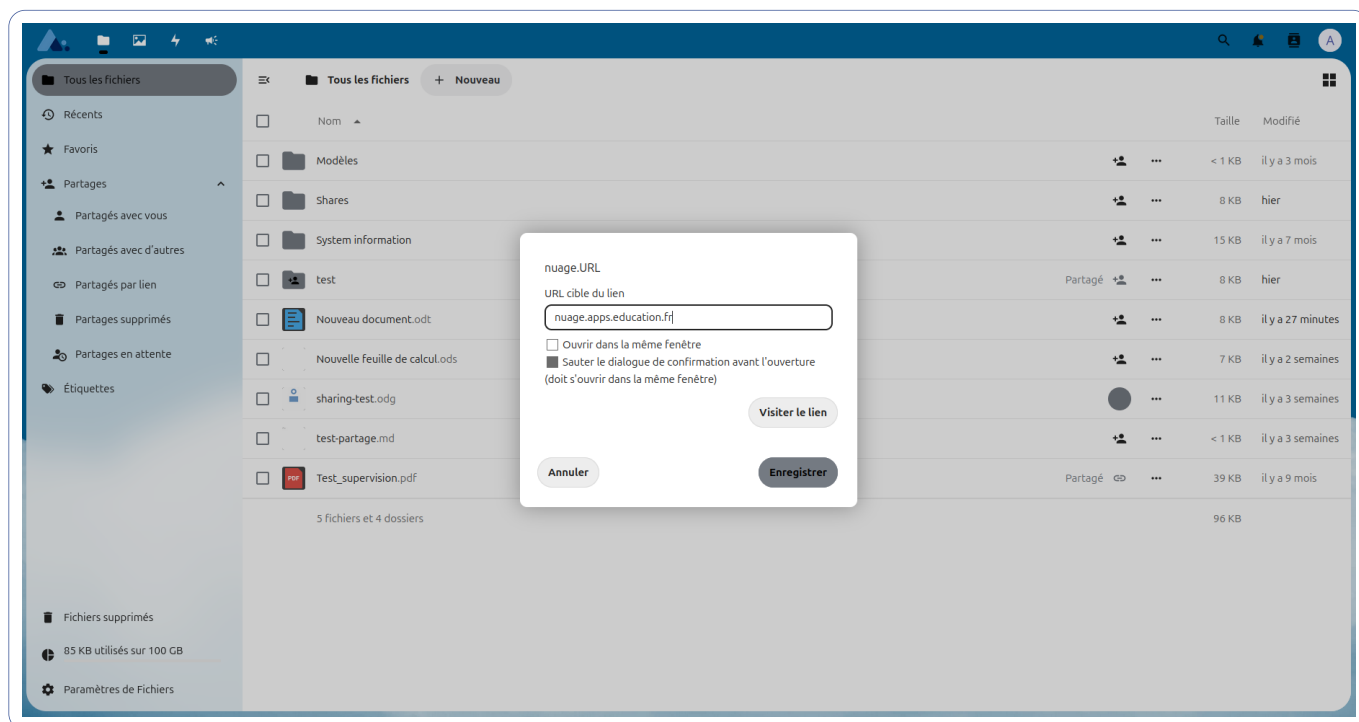


Illustration : Créer un document

Pour éditer un document, il suffit de cliquer dessus. On trouvera les différentes options classiques liées au type de fichier édité, comme trier ou ajouter un graph dans une feuille de calcul, ou ajouter un connecteur ou une forme dans un diagramme.



Mon Aide Numérique

Tutoriels, FAQs et documentations

Version du document : 1.0

Dernière mise à jour le : 09-09-2024

<https://monaidenumerique.education.gouv.fr>